

Notre position sur les droits de la personne

Chez Loblaw, notre raison d'être consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*. Nous reconnaissons notre responsabilité quant au respect et la protection des droits de toutes les personnes qui soutiennent notre entreprise et qui interagissent avec elle, et nous ne tolérons aucune forme d'abus, de discrimination ou de harcèlement, quelle qu'elle soit. Par l'entremise de nos politiques formellement établies, de nos codes de conduite à l'intention de nos collègues et de nos fournisseurs, de nos nombreuses normes en matière de conformité et d'un cadre de gouvernance solide, nous faisons tout en notre pouvoir afin que soient respectés les droits de nos clients, de nos collègues et employés, ainsi que des nombreux travailleurs œuvrant au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Notre engagement à protéger les droits de la personne se fonde sur notre ferme conviction à l'effet qu'il importe de faire ce qui est juste, et nous nous engageons à créer une expérience sécuritaire et inclusive tout au long de notre chaîne de valeur pour les nombreux clients qui choisissent nos produits et services.

Portée

Notre engagement à l'égard des droits de la personne s'applique à nos clients ainsi qu'aux quelque 200 000 Canadiens qui travaillent au sein de notre réseau de magasins, de bureaux et d'installations partout au pays. Il s'applique également à nos partenaires d'affaires et à nos fournisseurs, y compris les travailleurs à temps plein, à temps partiel, migrants et temporaires employés de manière plus large au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Nous attendons de nos partenaires d'affaires et de nos fournisseurs (ainsi que de leurs contractants, agents, sous-contractants, sous-agents et agences de main-d'œuvre) qu'ils respectent ces mêmes principes dans le cadre de leurs activités et qu'ils adhèrent aux lois applicables en matière de droits de la personne et de normes du travail.

Nos politiques et nos pratiques s'inspirent des normes internationales et sectorielles suivantes :

- [Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de la personne](#)
- [Conventions de l'Organisation internationale du travail](#)
- [Les principes prioritaires pour les industries du Consumer Goods Forum en matière de travail forcé \(en anglais seulement\)](#)
- Lois locales en matière de droits de la personne

Gouvernance

Nous avons établi une structure de gouvernance afin de nous assurer que nos programmes, nos politiques et nos pratiques soient respectés et qu'ils soient efficaces. Un suivi est effectué par des membres de la haute direction, grâce notamment à notre Service centralisé de conformité et d'éthique, qui chapeaute nos programmes de conformité réglementaire et d'éthique, notre Service de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et notre Service de conformité de la chaîne d'approvisionnement. Au niveau du Conseil d'administration, cette surveillance est assurée par le Comité des risques et de la conformité, dont le mandat comprend la surveillance du processus associé à la gestion des risques de l'entreprise, du programme de conformité réglementaire et d'éthique, des activités de RSE, ainsi que des politiques et pratiques de l'entreprise.

Codes de conduite

Notre Code de conduite à l'intention des collègues (le « Code ») reflète nos valeurs Être, soit Engagement, Tenir à cœur, Respect et Excellence, et réitère notre engagement en matière d'intégrité, de professionnalisme et de responsabilisation. Il souligne également l'importance de favoriser la diversité et l'inclusion dans nos milieux de travail et de créer des

environnements sécuritaires, respectueux et inclusifs pour nos collègues. Ce Code relève de notre Service de conformité et d'éthique; il est révisé chaque année et mis à jour au besoin. En outre, nous demandons à nos employés de suivre un module de formation annuel portant sur le Code de conduite, ainsi qu'une série de modules de formation sur la diversité et l'inclusion. Notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») s'applique aux producteurs et fabricants nationaux et étrangers qui fournissent des biens et services (destinés ou non à la revente dans nos magasins), aux agents, aux courtiers et autres tiers (collectivement, les « fournisseurs ») qui font affaires avec Loblaws Inc., ses sociétés affiliées, filiales, divisions opérationnelles et/ou clients. Les fournisseurs doivent partager le Code des fournisseurs avec leurs contractants, agents, sous-contractants et sous-agents, y compris les agences de main-d'œuvre, qui sont mandatés pour contribuer à fournir des biens ou des services à Loblaw. Le Code des fournisseurs met l'accent sur les droits et la protection des travailleurs, en mettant particulièrement l'emphase sur l'importance de préserver les droits de la personne et de maintenir des conditions de travail sécuritaires pour les travailleurs œuvrant au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Cela inclut des politiques interdisant le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, ainsi que toute forme de discrimination, intimidation, abus, harcèlement ou violence à l'encontre de ces travailleurs. En outre, notre Code des fournisseurs exige le respect des lois relatives à la liberté d'association des travailleurs et à leur droit de négocier collectivement leurs conditions de travail, notamment en ce qui a trait à la rémunération et aux heures de travail. Nous reconnaissons également que nos fournisseurs ont la responsabilité de se pencher sur les enjeux relatifs aux droits de la personne dans le cadre de leurs activités et nous nous engageons à les soutenir dans ces efforts. Notre Code des fournisseurs est géré par notre Service de conformité et d'éthique et est révisé chaque année et mis à jour si nécessaire.

Mise en application

Nous évaluons les risques à l'échelle de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et nous déterminons les priorités selon les secteurs présentant un degré de risque plus élevé. Nous surveillons activement les usines qui fabriquent nos produits de marques contrôlées à l'étranger par l'entremise de divers moyens, notamment des audits des sites ainsi que des entretiens avec les

travailleurs. Les violations au Code des fournisseurs sont signalées à nos équipes chargées de la Conformité de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de la Conformité et de l'éthique de l'entreprise. Nous évaluons la gravité des violations afin de déterminer les plans d'action et les correctifs appropriés à apporter afin de remédier à tout cas de non-conformité. Des violations graves ou répétées par un fournisseur peuvent entraîner le retrait d'usines et/ou de fournisseurs de notre liste de partenaires.

Ligne Action-Intégrité

En 2019, notre Service de conformité et d'éthique a travaillé avec des experts indépendants pour améliorer et relancer notre [Ligne Action-Intégrité](#) (LAI), en faisant la promotion de manière proactive auprès des collègues et des employés de notre réseau avec un message simple : « Dites-le ». Ce programme encourage le signalement d'activités suspectes, de pratiques non éthiques, de non-conformité et de non-respect présumé des lois, des réglementations, de notre Code de conduite à l'intention des collègues ou des fournisseurs, ainsi que des politiques et procédures de l'entreprise. À compter de 2020, ce programme sera également étendu graduellement aux fournisseurs et sera accessible sur [Loblaw.ca](#). La LAI [1-800-525-7868] offre ses services en anglais, français, mandarin, cantonais, punjabi, espagnol et coréen.

Collaboration avec l'industrie

Nous avons à la fois la possibilité et la responsabilité de faire une différence au niveau de l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. L'amélioration des mécanismes visant à soutenir la protection des droits de la personne de manière plus vaste, nécessitera une certaine collaboration entre les entreprises, la société civile et les gouvernements. En travaillant ensemble, nous pouvons donner naissance à un changement positif majeur de manière à assurer le respect des droits de la personne et l'éradication de l'exploitation des personnes vulnérables dans le monde.



Galen G. Weston

Président exécutif du Conseil, Les Compagnies Loblaw Limitée